

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00864

Numéro SIREN : 477 929 020

Nom ou dénomination : 5I-MAB

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 15310

SARL 5I-MAB

17 rue du Vx marché aux Grains

67000 STRASBOURG

SIRET : 47792902000014

APE : 6430Z

PLAQUETTE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

*Bon pour copie
Conforme*

Société d'expertise comptable SOFALEC
7 rue Sainte Odile
BP 80062
67300 SCHILTIGHEIM
Téléphone 03.88.83.10.68 Télécopie 03.88.81.38.51

Désignation de l'entreprise		SARL SI-MAB		17 rue du Vx marché aux Grains		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		67000 STRASBOURG					
SIRET		4 7 7 9 2 9 0 2 0 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 595 811	042		1 595 811	1 537 272
	Total I (5)	044	1 595 811	048		1 595 811	1 537 272
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 331	086		3 331	4 585
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 331	098		3 331	4 585
	Total général (I + II)	110	1 599 142	112		1 599 142	1 541 857
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(365 708)		(340 331)	
	Résultat de l'exercice	136		(647 025)		(25 377)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(1 002 733)		(355 708)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		945 290		1 855 696	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 260		1 208	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 655 327)	172		1 655 327		40 661	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		2 601 876		1 897 565		
Total général (I + II + III)				180		1 599 142	1 541 857
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 51-MAB		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	3		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	3		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 305	1 254	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements *		254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262			
Total des charges d'exploitation (II)		264	1 305	1 254		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 302)	(1 254)	
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers (III)		280	58 539	58 640	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	66 903	82 764	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	637 360		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(647 025)	(25 377)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 647 025	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Dédutions			342		
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
ZFA NG (44. quatuordecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
dont divers	346	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dédution exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641	
	643	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	648	Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352			
Déficit col. 2			354	647 025		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 365.708 dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370			
Déficit col. 2			372	647 025		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL SI-MAB										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 537 272	482	58 539	484		486	1 595 811												
TOTAL		490	1 537 272	492	58 539	494		496	1 595 811												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 51-MAB**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	365 708
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	365 708
Déficits de l'exercice			860	647 025
Total des déficits restant à reporter			870	1 012 733

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5I-MAB

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 17 rue du Vieux Marché aux Grains 67000 STRASBOURG

RCS de STRASBOURG 477 929 020

- :- :- :- :- :- :- :- :-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux-mille vingt-trois,

Le Vendredi 30 juin à 18 heures,

Au siège social,

La société FINANCIERE VALIM, Société par actions simplifiée au capital de 605 360 €, dont le siège social est 17 rue du Vieux Marché aux Grains 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 337 577 431, représentée par Madame Pamela OUSSADON, sa Présidente,

Associée unique de la société 5I-MAB, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € divisé en divisé en 1 000 parts de 10 € chacune,

En présence de M. Jeff BENARROCH, gérant non-associé de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Gérant de la Société, M. Jeff BENARROCH, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et le rapport de gestion statutaire lié ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

M. 1-0

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 647 025,47 € et les opérations traduites dans ces comptes et ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 647 025,47 € en totalité au compte "Report à nouveau".

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Au 31 décembre 2022, la créance de la société FINANCIERE VALIM sur la société 5I-MAB s'élève à 943 166 € dont 543 166 € d'intérêts.
- Au 31 décembre 2022, le compte-courant d'associé de la société FINANCIERE VALIM s'élève à 1 655 327 € en principal. Les intérêts sur l'exercice se sont élevés à 2 124 €.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le gérant non associé et reproduit sur le registre de ses décisions.

FINANCIERE VALIM
Représentée par Mme Pamela OUSSADON



M. Jeff BENARROCH

